

COMMUNE DE 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 SEPTEMBRE 2020**

Régulièrement convoqué le 1 septembre, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Pierre LAPALUS, le mardi 08 septembre 2020 à 20 h 30 en mairie.

Etaient présents : MM/ Marjorie BRETAIRE, Jean-Charles CLOIX, Patrice DROIN, Pierre LAPALUS, Denis PARDON, Gilles PARDON, Séverine SANGOUARD, Jocelyne THEVENET, Catherine THOMAS et Jean-Marie VIVIER, Nadège VIVIER.

Mme. Marjorie BRETAIRE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 10, juillet 2020

Projet micro-crèche

Suite à l'accord de l'ADMR pour la location du local et l'annonce des subventions pour la restauration du bâtiment le conseil à voter Oui à l'unanimité pour la continuation du projet.

Logement Pontcharra

Lecture et comparaison des devis des entreprises CALLIER et Zieger..

L'entreprise CALLIER est retenue pour la réfection de l'assainissement non collectif pour le logement de Pontcharra.

Subventions associations (Délibération n°2020-18)

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal fixe les subventions communales pour l'année 2020, à savoir :

- « Fleurir St-Léger » 200.00 €
- « Lutte contre le Cancer » 100.00 €
- « Cie Sapeurs-Pompiers » 1000.00 €

R.O.D.P. 2020 (Délibération n°2020-19)

Suivant les tarifs transmis par le SYDESL, le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2020 s'élève à 588.46 €, soit :

- 130.65 € pour le réseau souterrain (41.66 x 3 kms 136)
- 457.81 € pour le réseau aérien (55.54 x 8 kms 243)

Commissions Communales

Il a été désigné comme représentants pour les commissions suivantes :

Enfance et Jeunesse : Séverine SANGOUARD et Marjorie BRETAIRE

Environnement et développement durable : Denis PARDON, Gilles PARDON, Jocelyne THEVENET

QUESTIONS DIVERSES

Projet Voie Verte :

Présentation des voies proposées par le département.

Salle des Fêtes :

Une modification du contrat de location a été demandée suite aux différents problèmes rencontrés.

Un chèque de Caution de 500.00 € ainsi qu'une attestation d'assurance en plus du chèque d'Arrhes, seront demandés à la signature du contrat.

Il est proposé d'imposer le nettoyage pour 100.00 € lorsque la salle sera réparée à compter du 01 janvier 2021..

Cimetière :

Il est demandé à la Commission Cimetière de relever les tombes à l'abandon après la Toussaint.

Le désherbage est proposé pour le samedi 17 Octobre 2020

Fonderie SAB Matour : (délibération n°2020-20)

SAB Matour exploitant d'une fonderie de métaux et d'alliages non ferreux soumis à une enquête publique dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source .Demande un avis sur le dossier.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette enquête et n'émet aucune remarque

Site Internet :

Il est proposé de publier les informations concernant le village, Mairie, école, associations et des visites de Saint Léger sous La Bussières.

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 23 H 30